



ASSEMBLEA DI
CORSICA

U. Presidente

Aiacciu, u 10 di ferraghju di u 2017

Réf : JGT/SG/FDP/CB/DIV N°17/049

Affaire suivie par : F.D. de PERETTI

Monsieur le Président,

Lors de la session de l'Assemblée de Corse qui s'est tenue le 13 décembre 2016, j'ai manifesté ma volonté de poursuivre une réflexion de fond sur la problématique de la diversité culturelle et de sa gestion.

Celle-ci a été engagée dès ma prise de fonction, notamment au travers de rencontres avec les milieux associatifs et des personnels du monde éducatif.

La présence de plusieurs cultures sur le territoire insulaire est une incontournable réalité. La population ne saurait être réduite à une somme d'individus acculturés et interchangeables. En d'autres termes, la société corse est culturellement hétérogène et l'objectif assigné consiste à élaborer un modèle de gestion de cette diversité.

Cette vaste entreprise dont j'ai souligné dans l'hémicycle, qu'elle réclame, eu égard à la complexité du sujet, du temps, est une priorité pour deux raisons au moins. En premier lieu, les récents événements, affaires des Jardins de l'Empereur, de Prunelli, de Bunifaziu et de Siscu pour citer celles qui furent les plus emblématiques et les plus médiatisées, placent les élus dans l'ardente obligation d'agir pour éviter la survenance de situations de rupture susceptibles de s'avérer irréversibles. En second lieu, une intervention de la représentation territoriale prend tout son sens dès lors qu'émerge, au-delà de la seule mouvance nationaliste, un réel sentiment, de la part des personnes issues de la culture majoritaire de perte progressive d'identité.

Au terme de ce constat, j'ai entrepris de structurer une démarche et j'ai mis en place une conférence permanente, appelée à constituer un lieu privilégié d'échanges, de débats et, à terme, de propositions.

Dans cet esprit, j'ai élaboré un cadre méthodologique susceptible de mener dans les meilleures conditions ce travail dont l'aspect stratégique ne saurait vous échapper. Il se décline en deux points : l'état des lieux et les thématiques.

S'agissant du premier point, il est clair que l'accomplissement d'un travail de qualité implique une connaissance du sujet sur lequel il s'exerce. Ainsi, la réalisation d'un état des lieux quantitatif est rendue indispensable pour évaluer l'importance de chacun des groupes culturels au sein de la population.

Cet exercice n'est pas aisé et se heurte à des obstacles d'ordre juridique. La loi proscribit en effet toute étude statistique à caractère ethnique. Aussi, les organismes officiels, plus particulièrement l'INSEE, ne produisent-ils que des données distinguant les seules populations ne disposant pas de la nationalité française. C'est pourquoi, il convient de faire montre de prudence et de discernement.

En s'appuyant sur les données démographiques et en sollicitant la contribution d'enseignants-chercheurs qui ont travaillé sur ces questions sensibles, une approche, quoiqu'empirique, est parfaitement envisageable. L'université que vous présidez, serait d'un précieux secours. De surcroît, il sera sans doute indispensable de prendre l'attache des services de l'INSEE de Corse pour disposer d'éventuelles données actualisées de la vaste et complète étude réalisée en 2004 et intitulée « Atlas des populations immigrées en Corse ».

Eu égard aux thématiques évoquées ci-après, cet état des lieux sera complété utilement par une étude portant sur la localisation des populations considérées mais aussi, et plus généralement, par une étude qualitative. Je pense aux phénomènes de ghettoïsation par exemple qui ne sont pas étrangers à la Corse. Leur négation induirait de graves erreurs d'analyse et ferait perdre, en tout état de cause, de la pertinence aux propositions formulées dans le rapport final qui sera débattu à l'Assemblée de Corse.

En ce qui concerne le second point, quatre thématiques ont été retenues dans l'immédiat. Il s'agit successivement du radicalisme religieux, du racisme et de la xénophobie, de la marginalisation tant dans le système éducatif que dans la sphère économique et sociale, du populisme numérique. Ce sont là des enjeux importants mais la liste n'est pas exhaustive et la conférence se réservera le droit de la compléter utilement tout en prenant soin de ne pas alourdir la démarche.

Le radicalisme religieux, qui concerne la communauté musulmane, ne s'est pas particulièrement manifesté en Corse. Cela ne signifie pas qu'il n'est pas présent. Cette question mérite d'être explorée avec l'appui de religieux, prêtres et imams, les associations de musulmans et la direction départementale de la sécurité publique si l'autorité préfectorale consent à nous prêter son concours.

Les actes racistes et xénophobes connaissent une nette recrudescence en Europe occidentale depuis une dizaine d'années. Malheureusement, la Corse n'a pas été exonérée de ces pratiques condamnables et la conférence est tenue d'y prêter une attention toute particulière en s'adjoignant l'aide des associations telles Ava Basta, la Ligue des Droits de l'Homme ainsi que de sociologues dont votre établissement est pourvu. Néanmoins, ce thème mérite d'être observé dans sa pleine dimension. Les médias nationaux renvoient en effet une image dégradée de l'île, présentant ses habitants, et plus spécifiquement les autochtones corsophones, sous des traits peu amènes avec de forts penchants xénophobes. Cette caricature a été amplifiée par une prétendue enquête publiée par le Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF) et de laquelle il ressortait que les actes de cette nature seraient proportionnellement bien plus nombreux dans l'île que sur l'ensemble du territoire français. Si le rôle particulièrement ambigu de ce collectif, finalement très proche de radicaux islamistes, a été depuis démontré, il n'en demeure pas moins vrai que le cliché du « corse raciste », un pléonasmisme pour certains, est désormais bien ancré dans l'imaginaire collectif. De ce point de vue, l'action de la conférence sera déterminante. Elle mettra tout en œuvre pour restaurer la réalité tout en ne niant pas l'inclinaison de certains groupes pour des idéologies ségrégationnistes.

Le phénomène de marginalisation épouse plusieurs formes. Il s'exprime dans les espaces éducatif, économique et social et touche plusieurs catégories de population. Il nous appartiendra de faire appel aux acteurs impliqués dans la lutte contre les exclusions, quelle qu'en soit la nature,

et qui sont en prise directe avec ces réalités, sources de clivage et de dualité : Education nationale, responsables du monde économique, élus investis de responsabilités en matière de politique de la ville et d'action sociale.

La révolution numérique a provoqué de considérables bouleversements qui ne se limitent pas à l'univers de la communication. Elle a réformé les modes de vie et les rapports humains. Elle a engendré les réseaux sociaux, symbole moderne de la liberté d'expression, mais, avec pour corollaire, le populisme numérique. A ce propos, Umberto ECCO, avec la verve et le talent qui le caractérisaient, n'hésitait pas à dire que « les réseaux sociaux ont donné le droit de parole à des légions d'imbéciles qui avant, ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui ils ont le même droit qu'un prix Nobel ». Le populisme numérique se révèle être particulièrement actif en Corse. Cette activité exerce une influence néfaste auprès des plus jeunes en véhiculant des informations au contenu plus que douteux. Là aussi, la conférence s'emparera utilement du sujet et veillera à associer à ses investigations les partenaires compétents notamment associatifs.

La démarche proposée n'exclut pas, bien au contraire, les échanges d'expérience concernant la gestion de la diversité culturelle. Le Québec, confronté à des problématiques similaires, a privilégié l'interculturalisme, modèle qui trouve une traduction concrète dans la pratique d'accommodements raisonnables. Des comparaisons avec les pays limitrophes comme l'Espagne, la Catalogne ou l'Italie auraient, à n'en point douter, des vertus heuristiques.

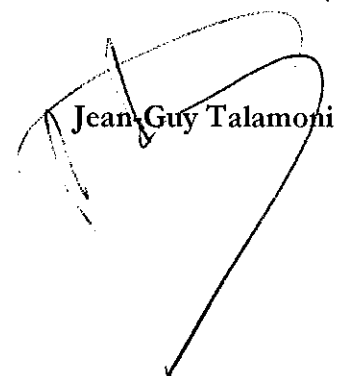
Vous le voyez, cette vaste entreprise ne saurait être conduite sans le soutien actif des Enseignants Chercheurs qui travaillent sur ces thématiques et qui sont au contact notamment des publics scolaires qui seront l'une des cibles des enquêtes à réaliser. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative de prendre langue avec Madame Dominique VERDONI, Directrice de l'ESPE de Corse, avec laquelle j'ai eu un échange fructueux en visioconférence le 2 février écoulé.

Si vous en êtes d'accord, nous pourrions envisager une collaboration soutenue concernant ce projet ambitieux, établie dans l'esprit de la convention passée entre la collectivité territoriale de Corse et l'université. Si le besoin s'en ressent, nous nous orienterons vers un cadre formalisé spécifique.

Sur cette proposition, je serais particulièrement honoré de recueillir votre avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien amicalement à toi,


Jean-Guy Talamoni

Monsieur Pierre-Paul ROMANI
Président de l'Université de Corse « Pasquale Paoli »
7, avenue Jean Nicoli
20250 CORTI